

2026

BILAN PROFESSIONNEL

Transformer les parcours professionnels en trajectoires choisies
PRÉSENTIEL & DISTANCIÉL

Clarifier son parcours . Explorer de nouvelles perspectives . Construire une trajectoire qui vous ressemble



QUI SOMMES-NOUS ?

INTERACTIF — Groupe Alma

INTERACTIF est un organisme de conseil en gestion de carrière et en gestion des Ressources Humaines qui intervient dans tous les domaines de l'accompagnement individuel ou collectif, du management, de la communication et de la gestion d'entreprise.

NOS POINTS FORTS

- **Plus de 40 ans d'expérience** au service des professionnels et des entreprises
- **4,95 / 5** — note de satisfaction moyenne sur Mon Compte Formation (avis stagiaires)
- **Certification Qualiopi** — bilans de compétences, formations et VAE
- **Consultants expérimentés** issus du monde de l'entreprise, formés à l'accompagnement des transitions
- **Outils reconnus** : tests de personnalité, cartographie des compétences, enquêtes métiers
- **Accompagnement sur mesure** : chaque bilan est adapté à votre situation et à vos objectifs
- **Document de synthèse confidentiel** remis au bénéficiaire + entretien de suivi à 6 mois



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION
BILANS DE COMPÉTENCES
ACTIONS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

QU'EST-CE QUE LE BILAN PROFESSIONNEL ?

Un outil RH à l'initiative de l'employeur

Le bilan professionnel est distinct du bilan de compétences réglementé. Il est conduit à l'initiative de l'employeur, financé par le plan de développement des compétences ou l'OPCO, et fait l'objet d'une restitution à l'entreprise.

Le bilan professionnel est un accompagnement individualisé permettant d'analyser une situation professionnelle dans son contexte et d'éclairer les décisions d'évolution. Il permet d'identifier les compétences, les ressources et les perspectives d'un collaborateur afin de sécuriser un projet de mobilité, de repositionnement ou de développement.

Véritable outil d'aide à la décision, il s'adresse aux entreprises souhaitant accompagner leurs collaborateurs tout en alignant les enjeux individuels et organisationnels.

Dans quelles situations recourir au bilan professionnel ?

- Accompagner une mobilité interne ou un repositionnement de poste
- Sécuriser une décision de maintien ou de réorientation d'un collaborateur
- Préparer une évolution de carrière ou une prise de responsabilité
- Soutenir un collaborateur en situation difficile ou en reconversion professionnelle
- Aligner les aspirations individuelles avec les besoins organisationnels

CONTENU DE L'ACCOMPAGNEMENT

Ce que nous explorons ensemble

- Analyse approfondie du parcours professionnel
- Identification des compétences clés, transversales et transférables
- Clarification des motivations, valeurs et conditions idéales de travail
- Exploration des pistes d'évolution, de reconversion ou de repositionnement
- Confrontation au marché du travail et analyse de faisabilité
- Construction d'un plan d'action concret et opérationnel

Ce que vous recevez

- Cartographie de vos compétences et de vos talents
- Plan d'action avec jalons et ressources identifiées
- Document de synthèse personnalisée et confidentielle
- Compte-rendu remis à l'employeur (selon modalités convenues)
- Entretien de suivi post-bilan à 6 mois (sur demande)

LES ÉTAPES DU BILAN PROFESSIONNEL

L'accompagnement se déroule en 5 étapes structurées, adaptées aux enjeux du collaborateur et aux objectifs de l'entreprise.

1

Entretien de cadrage tripartite

Définir le cadre et les objectifs

Employeur, RH et collaborateur clarifient ensemble les objectifs du bilan, le cadre de confidentialité, les modalités de restitution et les attentes de chacune des parties.

2

Phase préliminaire

Comprendre le parcours professionnel

Analyse du parcours, des expériences marquantes et des compétences développées. Définition des axes de travail et des attentes.

3

Phase d'investigation

Explorer les compétences et les perspectives

Exploration des pistes d'évolution : compétences, aptitudes, motivations, environnements compatibles. Mobilisation d'outils : questionnaires, tests, cartographie des compétences.

4

Phase de conclusion

Construire un projet professionnel

Formalisation des résultats et construction d'un plan d'action : validation du projet, identification des compétences à développer, élaboration des étapes. Rédaction du document de synthèse

5

Restitution tripartite

Partager les conclusions avec l'entreprise

Entretien tripartite inclus dans le parcours : présentation des conclusions et du plan d'action. Compte-rendu écrit remis à l'employeur selon les modalités convenues

CE QUI DISTINGUE LE BILAN PROFESSIONNEL DU BILAN DE COMPÉTENCES

Deux outils complémentaires, deux logiques différentes

Le bilan professionnel et le bilan de compétences répondent tous deux à un besoin d'accompagnement dans la réflexion professionnelle, mais ils s'inscrivent dans des logiques distinctes.

Le bilan professionnel est un outil piloté par l'entreprise. Il s'adresse aux collaborateurs que l'employeur souhaite accompagner dans une transition, un repositionnement ou une évolution de poste. Les conclusions sont partagées avec l'entreprise, ce qui en fait un véritable levier de gestion des ressources humaines et de GPEC.

Le bilan de compétences est, lui, une démarche personnelle et confidentielle. Réglementé par le Code du travail, il suit un cadre strict de 24 heures organisées en trois phases obligatoires. La synthèse finale appartient au seul bénéficiaire. Il est éligible au CPF et répond avant tout à un projet individuel : reconversion, évolution externe, clarification d'un parcours.

Le module Passerelle constitue une modalité spécifique de bilan de compétences pouvant être financée ou co-financée par l'employeur dans le cadre de sa politique d'accompagnement des parcours professionnels. Il conserve pleinement le cadre confidentiel du bilan de compétences et laisse au seul bénéficiaire l'initiative d'un éventuel partage avec son employeur.

Bilan Professionnel	Bilan de compétences (réglementé)
À l'initiative de l'employeur	À l'initiative du salarié
Financement employeur / OPCO	Financement CPF, personnel ou employeur/OPCO (à l'initiative du salarié)
Restitution à l'entreprise incluse	Confidentialité totale — synthèse pour le seul bénéficiaire
Durée et contenu adaptés aux besoins	24h maximum · 3 phases réglementaires obligatoires
Idéal pour mobilité interne, repositionnement	Idéal pour projet personnel, reconversion, évolution
Hors CPF	Éligible CPF

NOS 3 MODULES

BLOC 1 — BILANS PROFESSIONNELS

Outils RH pilotés par l'employeur

Les bilans professionnels sont conduits à l'initiative de l'employeur dans le cadre de sa politique RH. Ils permettent d'accompagner les collaborateurs dans des situations de mobilité, de repositionnement, de maintien dans l'emploi ou de développement professionnel, tout en intégrant une restitution à l'entreprise.

ANCRAGE — Bilan Professionnel

Le module ANCRAGE constitue le dispositif RH de référence pour accompagner les situations de transition professionnelle, de mobilité interne, de repositionnement ou de maintien dans l'emploi.

Il permet d'identifier les ressources du collaborateur, de sécuriser les décisions d'évolution et d'aligner les enjeux individuels et organisationnels.

17h · 2 900 € — Outil RH piloté par l'employeur. Mobilité interne, repositionnement, maintien dans l'emploi. 16h d'accompagnement + 1h restitution tripartite incluse (CR écrit ou entretien tripartite).

Financement : Employeur / OPCO

ALTITUDE — Bilan Leadership

Le module ALTITUDE s'adresse aux cadres, managers et dirigeants souhaitant analyser leur trajectoire avec une vision stratégique.

Il mobilise des outils de coaching professionnel avancés afin de travailler le positionnement, le leadership et les perspectives d'évolution à moyen / long terme.

19h · 3 400 € — Cadres et dirigeants. Vision stratégique moyen/long terme. Outils coaching professionnel avancés. 18h d'accompagnement + 1h restitution tripartite incluse.

Financement : Employeur / OPCO

BLOC 2 - BILANS DE COMPÉTENCES ACCOMPAGNÉS

Démarches individuelles soutenues par l'employeur

Ces dispositifs permettent à l'employeur d'accompagner un collaborateur dans une réflexion personnelle sur son évolution professionnelle, tout en respectant le cadre confidentiel du bilan de compétences.

L'employeur peut soutenir la démarche par un financement total ou partiel sans intervenir dans le contenu de l'accompagnement.

PASSERELLE — Bilan de compétences accompagné

Le module PASSERELLE correspond à un bilan de compétences approfondi pouvant être financé ou co-financé par l'employeur dans le cadre d'une démarche concertée.

Il permet au salarié de bénéficier d'un accompagnement structuré pour analyser son parcours, identifier ses compétences et construire un projet d'évolution ou de reconversion.

Le bénéficiaire conserve la confidentialité de ses conclusions.

S'il le souhaite, il peut proposer, à sa seule initiative, un échange de restitution avec son employeur afin de partager tout ou partie de ses réflexions et perspectives.

16h · 2 600 € — Salarié souhaitant conduire son bilan à sa propre initiative. Financement par le CPF ou pris en charge par l'employeur/OPCO à l'initiative du salarié. Le salarié garde la main. Restitution tripartite si le salarié y consent.

Financement : Employeur / OPCO / CPF

Pourquoi proposer le module Passerelle ?

En soutenant la démarche d'un collaborateur souhaitant engager une réflexion sur son évolution professionnelle, l'employeur favorise la fidélisation, sécurise les parcours et anticipe les mobilités internes.

Le module Passerelle permet de concilier accompagnement individuel et enjeux organisationnels, tout en respectant le cadre confidentiel du bilan de compétences.

Il constitue ainsi un levier souple de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Financer le module Passerelle, c'est transformer une démarche individuelle en opportunité collective.

BLOC COMPARATIF

Quel dispositif choisir ?

Bilan Professionnel	Bilan de compétences accompagné
Piloté par l'employeur	Initié par le salarié
Restitution intégrée	Restitution facultative
Outil RH / GPEC	Démarche personnelle
Décision partagée	Confidentialité préservée
Mobilité / repositionnement / maintien	Réflexion / évolution / reconversion

Chaque dispositif peut être adapté selon le contexte, les objectifs RH et le niveau d'implication souhaité par l'entreprise.

Chaque accompagnement peut être ajusté selon les enjeux du collaborateur, les objectifs RH et le niveau d'implication souhaité par l'entreprise.

LES PROGRAMMES DES 3 MODULES

I. MODULE PASSERELLE — *Clarifier sa voie professionnelle — Bilan de compétences accompagné*

Positionnement

Le module PASSERELLE s'adresse aux salariés souhaitant engager une réflexion approfondie sur leur évolution professionnelle dans le cadre d'un bilan de compétences pouvant être financé ou co-financé par l'employeur.

Il permet de faire le point sur le parcours professionnel, d'identifier les compétences développées et de clarifier un projet d'évolution dans un cadre individualisé et confidentiel.

La restitution tripartite peut être proposée uniquement avec l'accord du salarié, qui demeure pleinement maître de sa démarche, de ses conclusions et des informations qu'il choisit de partager.

Approche méthodologique

Le module PASSERELLE s'appuie sur la méthodologie structurée du bilan de compétences réglementé, déclinée en trois phases progressives. L'accompagnement mobilise notamment :

- L'analyse du parcours professionnel et personnel
- L'identification des compétences, aptitudes et talents
- Des outils d'orientation et de connaissance de soi
- L'exploration du marché du travail et des pistes d'évolution
- La construction d'un plan d'action opérationnel

Objectifs

À l'issue de l'accompagnement, le bénéficiaire est en capacité de :

- Analyser son parcours professionnel et identifier ses expériences clés
- Repérer ses compétences, aptitudes et talents
- Clarifier ses motivations, ses valeurs et ses priorités professionnelles
- Identifier ses compétences transférables
- Définir un projet professionnel cohérent avec ses aspirations

Public

Salariés souhaitant faire le point sur leur parcours et clarifier un projet professionnel dans le cadre d'un accompagnement pouvant être financé ou co-financé par l'employeur et/ou mobilisé via le CPF.

Durée totale : 16 heures d'entretiens individuels

Tarif : 2 600 €

II. MODULE ANCRAGE — Bilan Professionnel — Outil RH piloté par l'employeur

Positionnement

Le module ANCRAGE est l'outil RH de référence du bilan professionnel. Conduit à l'initiative de l'employeur et financé sur le plan de développement des compétences ou l'OPCO, il permet d'accompagner un collaborateur dans un contexte de mobilité interne, de repositionnement ou de maintien dans l'emploi.

Il s'inscrit dans une logique de gestion des talents : identifier les ressources du collaborateur, sécuriser les décisions d'évolution et aligner les enjeux individuels et organisationnels. La restitution tripartite est incluse.

Approche méthodologique

L'accompagnement mobilise notamment :

- L'analyse du parcours et des expériences professionnelles
- L'identification des compétences clés, transversales et transférables
- La clarification des motivations, valeurs et conditions idéales de travail
- L'exploration des pistes d'évolution, de reconversion ou de repositionnement
- La confrontation au marché du travail et l'analyse de faisabilité
- La construction d'un plan d'action concret et opérationnel

Objectifs

À l'issue de l'accompagnement, le collaborateur et l'employeur disposent de :

- Une cartographie claire des compétences et des talents du collaborateur
- Une analyse des motivations et des conditions d'engagement professionnel
- Des pistes d'évolution identifiées et analysées en termes de faisabilité
- Un plan d'action avec jalons et ressources identifiés
- Un document de synthèse personnalisée
- Un compte-rendu remis à l'employeur selon les modalités convenues

Public

Salariés en poste — cadres, managers en transition, professionnels en évolution interne ou en repositionnement — dans le cadre d'une démarche RH pilotée par l'employeur.

Durée totale : 17 heures (16h d'accompagnement + 1h restitution tripartite incluse)

Tarif : 2 900 € — Financement : Employeur / OPCO

III. MODULE ALTITUDE — *Bilan Leadership — Vision stratégique et coaching professionnel avancé*

Positionnement

Le module ALTITUDE est le niveau d'accompagnement le plus approfondi du bilan professionnel. Il s'adresse aux cadres et dirigeants souhaitant analyser leur trajectoire avec une vision stratégique et préparer des décisions importantes concernant leur évolution de carrière.

Ce module mobilise des outils de coaching professionnel avancés pour permettre une réflexion à moyen et long terme sur le positionnement, la valeur ajoutée et les leviers d'évolution du collaborateur. La restitution tripartite est incluse.

Approche méthodologique — Leadership & Stratégie de carrière

- Analyse stratégique du parcours et du positionnement professionnel
- Identification des compétences de leadership et de la valeur ajoutée
- Exploration des leviers d'évolution ou de repositionnement à moyen/long terme
- Analyse de plusieurs scénarios d'évolution de carrière
- Travail sur l'identité professionnelle et la vision stratégique
- Construction d'une stratégie d'évolution professionnelle claire et réaliste

Objectifs

À l'issue de l'accompagnement, le collaborateur et l'employeur disposent de :

- Une analyse approfondie de la trajectoire professionnelle et du positionnement
- Une identification des compétences stratégiques et des domaines d'expertise
- Une clarification de la valeur ajoutée et du positionnement sur le marché
- Une analyse des opportunités d'évolution ou de repositionnement
- Une stratégie d'évolution professionnelle définie et opérationnelle
- Un plan d'action structuré et un compte-rendu remis à l'employeur

Public

Cadres et cadres supérieurs, managers, dirigeants et professionnels expérimentés souhaitant préparer une transition importante ou réfléchir à l'évolution stratégique de leur positionnement.

Durée totale : 19 heures (18h d'accompagnement + 1h restitution tripartite incluse)

Tarif : 3 400 € — Financement : Employeur / OPCO

NOS LOCAUX

Locaux principaux et salles de formation : 2 avenue Marceau 75008 Paris

Bureaux pour l'accompagnement individuel :

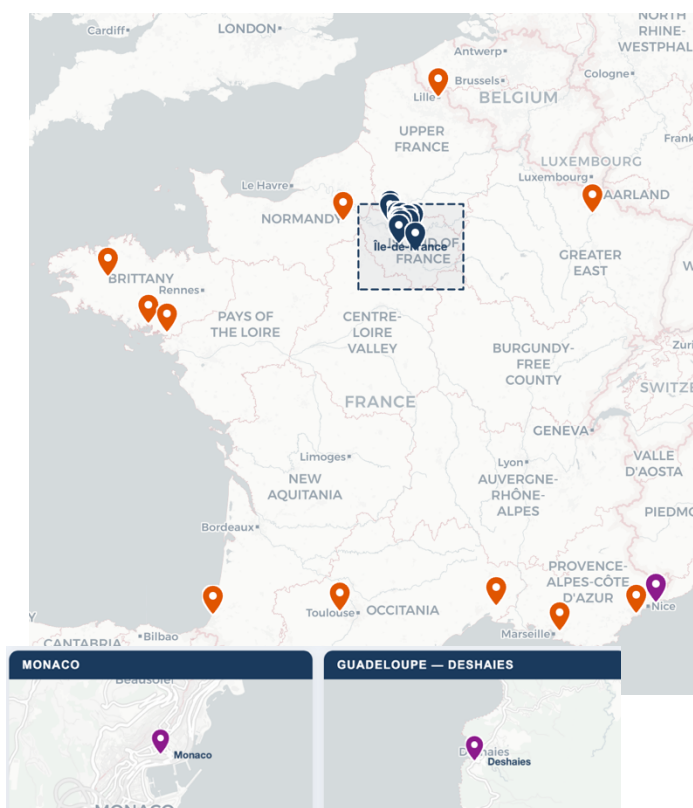
ÎLE-DE-FRANCE

Ville	Département
Paris 8e	Paris (75)
Issy-les-Moulineaux	Hauts-de-Seine (92)
La Défense	Hauts-de-Seine (92)
Châtillon	Hauts-de-Seine (92)
Bourg-la-Reine	Hauts-de-Seine (92)
Conflans-Sainte-Honorine	Yvelines (78)
Vincennes	Val-de-Marne (94)
Créteil	Val-de-Marne (94)
Cergy	Val-d'Oise (95)
Moissy-Cramayel	Seine-et-Marne (77)
Neuilly sur Marne	Seine-Saint-Denis (93)
Massy	Essonne (91)



FRANCE

Ville	Département
Marzan	Morbihan (56)
Aimargues	Gard (30)
Evreux	Eure (27)
Ondres	Landes (40)
Lille	Nord (59)
Le Ban Saint Martin	Moselle (57)
Vannes	Morbihan (56)
Le Cannet	Alpes-Maritimes (06)
Allauch	Bouches-du-Rhône(13)
Carhaix-Plouguer	Finistère (29)
L'Isle-Jourdain	Gers (32)



Monaco	Monaco (98000)
Deshaies	Guadeloupe (971)

POUR EN SAVOIR PLUS

Le bilan professionnel est un outil RH puissant pour accompagner vos collaborateurs dans les moments de transition, de repositionnement ou de développement. Il permet d'aligner les enjeux individuels et organisationnels tout en sécurisant les décisions de mobilité.

Nos consultants expérimentés assurent un accompagnement structuré et une restitution de qualité, adaptée à vos enjeux organisationnels.

Entretien préalable offert

Un consultant est disponible pour présenter la démarche, définir le module adapté et organiser l'entretien de cadrage tripartite.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Financé par le plan de développement des compétences ou l'OPCO
- 17h (ANCRAGE) ou 19h (ALTITUDE) dont restitution tripartite incluse
- Module PASSERELLE : 16h — bilan de compétences accompagné — financement CPF, employeur et/ou OPCO selon modalités définies — échange de restitution possible à l'initiative du salarié
- Restitution à l'entreprise incluse dans tous les modules employeur

INTERACTIF

Bilan professionnel — accompagnement individualisé des collaborateurs

Tel : 01 47 23 40 98

2 avenue marceau 75008 PARIS

Email : contact@interactif.eu

Web : www.interactif.eu